

OBJET : Ouverture d'un concours sur titres pour l'accès au corps des moniteurs éducateurs de la fonction Publique Hospitalière

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

VU Le Code de la Santé Publique modifié;

VU Le Code de l'action sociale et des familles modifié;

VU La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86.33 du 09 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière ;

VU Le Décret n° 2014-99 du 4 février 2014 modifié portant statut particulier du corps des moniteurs éducateurs de la fonction publique hospitalière,

VU L'arrêté n°NOR AFSH 1423092A modifié du 1^{er} octobre 2014 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours sur titres permettant l'accès aux corps des assistants socio éducatifs, des conseillers en économie sociale et familiale, des éducateurs techniques spécialisés, des éducateurs de jeunes enfants et des moniteurs éducateurs de la fonction publique hospitalière.

VU Le Décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Un concours sur titres de **moniteur éducateur** de la fonction publique hospitalière est organisé par le Département de l'Aveyron en vue de pourvoir un poste vacant pour la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille
Concernant les délais de réception des dossiers de candidature, les conditions à remplir et la constitution du dossier merci de se conformer à l'avis de recrutement annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2: Le présent arrêté est transmis pour publication sur le site de l'ARS Midi Pyrénées et affiché à la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille du Département de l'Aveyron.

ARTICLE 3 : Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à RODEZ, le 20 SEPT 2018

LE PRESIDENT,

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation
Le Directeur Général
des Services du Département

A. PORTELLI



G. CADENNES

20 SEPT 2018
20 SEPT 2018

AVIS de RECRUTEMENT

Un concours sur titres de **moniteur éducateur** de la fonction publique hospitalière est organisé par le Département de l'Aveyron en vue de pourvoir un poste vacant pour la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille

Les dossiers de candidature devront être déposés auprès de la Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité (Service Emploi Formation – BP 724 – 12007 RODEZ CEDEX) dans un délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis de recrutement sur le site de l'ARS c'est-à-dire avant **le 26 octobre 2018**.

I - CONSTITUTION des DOSSIERS de CANDIDATURES

Les dossiers doivent être constitués par les pièces suivantes :

Pièce n° 1 : Une lettre de motivation

Pièce n°2 : un curriculum vitae précisant : le parcours professionnel, les actions de formations suivies, les travaux effectués ainsi que la situation administrative

Pièce n° 3 une photocopie du livret de famille ou de la carte d'identité française ou de ressortissant de l'un des états membres de l'Union Européenne

Pièce n° 4 : **une copie du diplôme d'Etat de moniteur éducateur**

III - EXAMEN des DOSSIERS de CANDIDATURES

Les dossiers de candidature seront examinés par une commission dont les membres seront nommés par un arrêté du Président du Conseil Départemental. La sélection des candidats repose sur une analyse de la complétude du dossier reposant sur :

- La possession du titre de formation ou l'attestation d'équivalence requis pour l'accès au corps concerné
- L'analyse des qualités générales du dossier de candidature par le jury, afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions de l'emploi concerné par le concours